

## AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Gilles L'Écuyer (membre no 35374) dans le domaine de la protection incendie.

L'ingénieur L'Écuyer dont le domicile professionnel est situé à L'Île-Bizard, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 18 septembre 2012. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

